Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Eligibilité à la naturalisation

Par Jiji

Ma situation étant la suivante:

Je suis arrivée en france à l'age de 9 ans ayant séjourné 13 ans en france avec la carte de séjour VPF. J'avais à ce moment le droit de déposer ma naturalisation mais je ne l'ai pas fait.
A contrario j'ai effectuer une coupure de 4 ans de résidence hors du territoire français.
Je suis revenue pour en septembre 2019 pour mon master en france. J'ai poursuivi un master spécialisé d'un an et demi et aujourd'hui cela fait 4 ans que je suis en france avec une situation stab'e donc un CDI depuis plus d'un 1 ans et je bénéficie d'une carte de séjour pluriannuel mention passeport talent.
Suis-je éligible au dépôt de la naturalisation? Ou alors dois-je attendre 5 ans de résidence?

Merci par avance pour vos précieux retour.

Par Indigo

Bonjour Jiji,

Peut être qu'en ouvrant le lien suivant vous aurez réponse à vos interrogations :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213

Cordialement.